Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2678-DE

Séance du Conseil municipal du 02 juin 2026

**République Française**
**Département du Cher**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 02 JUIN 2026

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|---|---|---|---|---|
| 35 | 35 | 33 | 2 | 0 |

**Affichage : 03 juin 2026**

Secrétaire de séance : **Bruno BOURDIN**

L'an deux mille vingt six, le 02 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

**Étaient présents :**
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX.

**Étaient représentés :**
Malika DEMIK donne pouvoir à Nathalie BAPTISTE, Ahmed TAOUSSI donne pouvoir à Marie-Christine MIGALI.

## DEL26/78 – DIRECTION GÉNÉRALE – SUSPENSION DE L'AIDE À LA SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE 2026

**Rapporteur : Martine MILLEPIED**

Considérant que la Ville de Vierzon a mis en place depuis l'année 2019 l'opération « aide à la scolarité », afin de contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat des familles vierzonnaises ayant des enfants scolarisés de la maternelle au lycée,

Considérant qu'elle se déclinait de la façon suivante :
- pour les élèves de maternelle et élémentaire : 30 euros par élève,
- pour les collégiens et lycées : 50 euros par élève.

Considérant que la délibération n°DEL26/15 du Conseil municipal en date du 26 février 2026, a reconduit l'aide à la scolarité pour l'année 2026,

Considérant les contraintes budgétaires du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026,

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2678-DE



Considérant l'insuffisance des crédits disponibles pour assurer le financement de l'aide à la scolarité,

Considérant que cette aide ne prend pas en compte le revenu des familles et profite principalement aux grandes surfaces,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de suspendre l'aide accordée,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politique contractuelles et Personnel en date du 20 mai 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

27 voix Pour :

1 voix Pour par mandat : Ahmed TAOUSSI donne pouvoir à Marie-Christine MIGALI

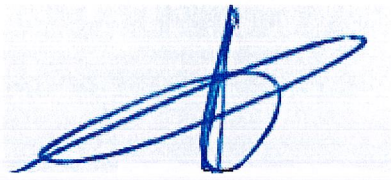
6 voix Contre : Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX.

1 voix Contre par mandat : Malika DEMIK donne pouvoir à Nathalie BAPTISTE.

- d'abroger la délibération n°DEL26/15 du Conseil municipal en date du 26 février 2026,
- de suspendre l'aide à la scolarité pour l'année 2026.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Bruno BOURDIN

Le Maire




Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 03 juin 2026